

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
24

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 22 mars 2021

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

IV – RESSOURCES HUMAINES

**2021-26 (15) : Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
à temps complet**

Rapport au Conseil Municipal :

Depuis la rentrée scolaire 2020/2021, un nouveau périscolaire communal « Les ExplOrateurs » a vu le jour par la fusion des « Aventuriers » et des « Coccinelles ». Dans ce cadre, la capacité d'accueil a augmenté de 205 à 260 enfants.

Le périscolaire « Les ExplOrateurs » est actuellement composé de la manière suivante :

POSTES	GRADES	CAT	ETP	T/C	DHS
DIRECTION					
Directrice du périscolaire « Les ExplOrateurs »	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	0,80	T	28/35 ^{ème}
Directrice adjointe	Animateur	B	1	T	35/35 ^{ème}
			1,80		63/35^{ème}
ANIMATEURS					
1 animateur	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	T	35/35 ^{ème}
3 animateurs	Adjoint d'animation	C	3	T	105/35 ^{ème}
3 animateurs	Adjoint d'animation	C	2,66	T	93/35 ^{ème}
1 animateur	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	0,80	T	28/35 ^{ème}
1 animateur	Adjoint d'animation	C	0,63	T	22/35 ^{ème}
1 animateur	Adjoint d'animation	C	0,94	C	33/35 ^{ème}
1 animateur	Adjoint d'animation	C	0,89	C	31/35 ^{ème}
1 animateur	Adjoint d'animation	C	0,74	C	26/35 ^{ème}
1 animateur	Adjoint d'animation	C	0,67	C	23,50/35 ^{ème}
1 animateur	Adjoint d'animation	C	0,66	C	23/35 ^{ème}
1 animateur	Adjoint d'animation	C	0,61	C	21,50/35 ^{ème}

2 animateurs	Adjoint d'animation	C	1,06	C	37/35 ^{ème}
2 animateurs	Adjoint d'animation	C	0,57	C	20/35 ^{ème}
			14,23		498/35^{ème}
RESTAURATION					
1 agent	Adjoint technique	C	0,60	T	21/35 ^{ème}
1 agent	Adjoint technique	C	0,47	T	16,50/35 ^{ème}
1 agent	Adjoint technique	C	0,61	C	21,50/35 ^{ème}
			1,68		59/35^{ème}
			17,72		620/35^{ème}

*T/C : titulaires ou contractuels

** DHS : durée hebdomadaire de service

Afin de garantir l'encadrement des enfants dans le respect de la réglementation en vigueur et un bon fonctionnement du service, une refonte de l'organisation a eu lieu et s'est matérialisée par la constitution d'une nouvelle équipe de direction.

A noter que les normes d'encadrement, définies par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, sont les suivantes :

- 1 animateur pour 10 enfants de moins 6 ans ;
- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Dans un objectif d'accompagnement de la nouvelle équipe et d'adaptation du service, le périscolaire est suivi sur une période expérimentale d'un an donnant lieu à des états réguliers. Cette période s'étendra tout au long de l'année scolaire 2020/2021.

Ainsi, l'évolution des besoins du service en terme d'encadrement d'équipe, de gestion administrative (inscriptions, restauration, facturation...) et de suivi des ressources humaines a démontré que le poste de directeur du périscolaire « Les ExplOrateurs » est un emploi à temps complet.

Actuellement, ce poste est occupé par un agent à temps non complet à hauteur de 28/35^{ème}. Ainsi, il a été convenu avec cet agent son passage à un temps complet à compter du 1^{er} avril 2021.

De ce fait, il convient de créer le poste de directeur du périscolaire « Les ExplOrateurs » à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021 dans la filière animation – adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Vu la loi n°82-2013 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le présent rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CREE** le poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de service de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2021 ;
- **FIXE** la rémunération de ce poste selon les règles statutaires en vigueur ;
- **SUPPRIME** le poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de service de 28/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2021 ;
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE

